

Rapport de la Présidente

Séance publique du
vendredi 14 décembre 2018

1^{ère} Commission

N° CD-2018-6-1-1

Service instructeur

Direction des finances

Service consulté

BUDGET PRIMITIF 2019

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à l'Assemblée départementale d'adopter le budget primitif (BP) pour l'exercice 2019 d'un montant total de 774,325 M€.

Ce projet de budget illustre la volonté du Département de renforcer sa présence aux côtés des Haut-rhinois en développant des services de proximité et de qualité qui répondent à leurs préoccupations quotidiennes.

Ainsi, en 2019, la priorité sera donnée à l'Emploi, en favorisant notamment le rapprochement des entreprises et des publics en insertion, à la Jeunesse en améliorant les conditions d'accueil des collégiens, au Transfrontalier en promouvant davantage l'apprentissage de la langue du voisin et les initiatives communes, aux Solidarités en poursuivant notre engagement à côté des Haut-rhinois les plus fragiles.

Ce projet de budget démontre également la capacité du Département à rassembler, à fédérer les acteurs, à construire ensemble les solutions permettant de répondre à notre besoin commun d'attractivité et d'aménagement durable du territoire.

C'est justement parce que ces défis économiques, sociaux et environnementaux doivent être relevés dès à présent, que le Département entend porter sa capacité d'investissement à plus de 112 M€ en 2019, correspondant à une progression de ces crédits de près de 50 % par rapport à 2018.

Cette mobilisation se concrétisera sans augmentation des impôts, confortant ainsi notre taux le plus bas de la Région Grand Est et en contenant l'évolution de notre endettement.

Cette ambition pour le Haut-Rhin a été rendue possible grâce aux économies de gestion réalisées depuis le début du mandat et à la recherche permanente d'efficience dans la définition de nos politiques publiques.

Aujourd'hui, la situation financière est assainie et le Département est PRET à renforcer son action de proximité, à concrétiser les projets d'avenir stratégiques pour l'attractivité du territoire et à faire rayonner l'Alsace.

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2019 confirme la stabilisation des concours de l'Etat aux collectivités, après une période 2014-2017 marquée par des baisses successives de la dotation globale de fonctionnement (DGF) opérées au titre de la résorption du déficit public.

Cette diminution des ressources a obligé le Département à mener une gestion rigoureuse et à redéfinir ses politiques publiques de manière à contenir l'évolution de ses charges et ainsi préserver son niveau d'autofinancement, condition indispensable pour poursuivre son soutien à l'investissement local, à l'attractivité du territoire.

Aujourd'hui, si l'Etat a cessé ses prélèvements, il n'en demeure pas moins que la pression exercée sur les collectivités territoriales se poursuit sous la forme d'un nouveau dispositif qui vise à contractualiser des critères financiers limitant l'évolution de leurs charges et de leur endettement.

La contractualisation d'engagement financiers avec l'Etat

Pour le Département du Haut-Rhin, le contrat signé le 28 juin 2018 détermine la trajectoire des dépenses de fonctionnement sur la base d'une progression de 1,2 % par an, donnant lieu à l'instauration des plafonds suivants : 556,6 M€ pour 2018, 563,3 M€ pour 2019 et 570,1 M€ pour 2020.

Le respect de ces plafonds est important car la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoit un mécanisme de sanction financière consistant à prélever sur les recettes de l'exercice suivant un montant correspondant à 75 % du dépassement constaté.

Ce taux d'évolution de 1,2 % constitue un objectif particulièrement contraignant pour le Département dans la mesure où le taux d'inflation retenu en loi de finances pour 2019 (1,6%) est supérieur à l'évolution des plafonds contractualisés fixée à + 1,2 %. De plus, notre budget de fonctionnement comporte pour une large part des dépenses dont l'évolution est indépendante de notre volonté, soit parce qu'elles répondent à des orientations décidées par l'Etat (MNA, revalorisation du point d'indice, GVT, PPCR, etc...), soit parce que leur évolution est sensiblement liée à des facteurs conjoncturels (prix des fluides, rSa, APA, PCH, etc...).

Si le Département devra ainsi être particulièrement vigilant en 2019 sur l'évolution de ses charges, il devra également être attentif à la réforme de la fiscalité locale envisagée par le Gouvernement.

La réforme de la fiscalité locale

Dans le cadre de la réforme fiscale programmée au cours du premier semestre 2019, l'un des scénarii présentés consisterait à transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), ainsi que, potentiellement, une fraction de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), aux communes afin de compenser la suppression de la taxe d'habitation. En contrepartie, les départements pourraient se voir affecter une partie de la contribution sociale généralisée (CSG).

Ce scénario est particulièrement défavorable aux départements car il leur ferait perdre tout lien fiscal avec les citoyens et les priverait de la dynamique du produit de TFPB.

Cette substitution de fiscalité constituerait une atteinte inacceptable à la décentralisation et à notre autonomie fiscale, alors même que notre collectivité, à travers son modèle de gestion alsacien fondé sur des élus de proximité, des agents impliqués et des partenaires mobilisés, a déjà largement démontré sa capacité d'action et de gestion, notamment au moment où l'Etat réduisait ses dotations.

La volonté de poursuivre le modèle de gestion alsacien

En 2019, le Département poursuivra sur son modèle à travers une gestion volontariste marquée par :

- un gel des taux d'imposition,
- une optimisation des charges courantes,
- une maîtrise des dépenses de personnel,
- une amélioration de l'autofinancement,
- un endettement contenu,
- une forte augmentation des investissements opérationnels.

La maîtrise de ces fondamentaux est essentielle car elle signifie que notre collectivité poursuivra ses efforts et orientera ses actions au plus près des Haut-rhinois pour leur garantir un service de proximité et de qualité, ainsi que des politiques d'investissement à la hauteur des enjeux sociaux, économiques et environnementaux de notre territoire de vie.

Les priorités du Département pour 2019

L'emploi

Le budget primitif pour 2019 traduit la feuille de route politique de la Présidente en privilégiant les actions de proximité et les mesures d'accompagnement personnalisées afin d'encourager le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées, notamment à travers la poursuite du dispositif « bénévolat rSa » ou la mise en œuvre de « circuits courts » de mise en relation directe des bénéficiaires de l'allocation et des grandes entreprises de notre territoire transfrontalier.

La jeunesse

La Jeunesse sera également au centre de toutes les attentions en bénéficiant d'une accélération du vaste plan pluriannuel de rénovation et de modernisation des collèges, voté l'an dernier pour un montant total de 160 M€, dans l'objectif de promouvoir la réussite éducative de tous les collégiens.

Cette mobilisation en faveur des conditions de vie de nos collégiens s'accompagnera d'une mise en convergence des politiques éducatives, culturelles, sportives et sociales, garantissant l'éveil à la citoyenneté, au multilinguisme et au développement du numérique. Par ailleurs, le recours au service civique et à l'apprentissage professionnel sera également développé au sein de l'administration départementale pour favoriser l'accès de nos jeunes à un métier, pour leur donner une ambition et préparer l'avenir.

Les solidarités intergénérationnelles

Les solidarités intergénérationnelles, ADN de notre collectivité, seront renforcées, notamment en matière de protection de l'Enfance en privilégiant les mesures de proximité et de prévention dans l'objectif de favoriser l'accompagnement des familles. La priorité sera également donnée à l'amélioration des conditions d'hébergement des personnes âgées à travers une nouvelle politique d'aide à l'aménagement de leur logement, ainsi que par l'accentuation de notre soutien financier aux projets de réhabilitation des EHPAD. En matière d'aide aux personnes en situation de handicap, le Département procédera à la mise en œuvre du nouveau schéma de l'autonomie consistant à mieux structurer l'hébergement temporaire, à accompagner les établissements dans l'évolution des personnes accueillies et à faciliter les parcours par la transformation de l'offre.

L'attractivité du territoire

En 2019, notre collectivité se mobilisera pour le territoire en prévoyant une enveloppe budgétaire de 112,6 M€ d'investissement, en progression de 36,27 M€ (+ 47,48 %) qui sera affectée prioritairement à l'accélération du plan de réussite éducative, à l'entretien du réseau et des projets routiers, et à la solidarité territoriale à travers un soutien réaffirmé aux projets d'aménagement portés par les communes et intercommunalités.

Le Département participera également de manière volontariste à la sauvegarde et à la restauration du patrimoine historique haut-rhinois alsacien en adoptant un nouveau dispositif d'aide à l'investissement qui mobilisera une enveloppe financière de 9 M€ sur 10 ans.

Enfin, notre collectivité entend se mobiliser en faveur de la transition énergétique et de la revitalisation du bassin de Fessenheim consécutivement à l'arrêt de la centrale en se dotant d'un fonds global d'intervention de 51 M€.

C'est sur la base de cette trajectoire politique que se sont déroulés, au sein de chaque commission, les travaux de construction budgétaire qui aboutissent aujourd'hui à présenter un projet de budget primitif 2019 d'un volume total réel de 774 324 520 €, en augmentation de + 37,27 M€ (+ 5,06 %) par rapport au budget 2018.

Ainsi les dépenses de fonctionnement baissent globalement de - 0,71 M€ (- 0,12 %) pour s'établir à 574,56 M€, sous l'effet combiné d'une maîtrise des charges courantes et des frais financiers.

Les recettes de la même section augmentent de + 28,74 M€ (+ 4,54 %), en lien avec des droits de mutation qui progresseraient de + 17 M€.

Dans ces conditions, l'épargne brute du Département augmente de 29,45 M€ (+ 51,4 %), soit un volume de 86,73 M€.

Les dépenses d'investissement opérationnel, directement injectées dans l'économie réelle, évoluent très favorablement en 2019 de 76,39 M€ à 112,66 M€, soit une progression de + 47,48 %.

Enfin, les recettes de la même section augmentent de 8,53 M€ pour tenir compte de l'évolution des inscriptions d'emprunt prévue dans le contrat conclu avec l'Etat, soit un montant de 44 M€ en 2019 M€ (+ 9 M€).

C'est donc un budget 2019 résolument marqué par l'action, renforçant la proximité de nos services en faveur des Haut-Rhinois et concrétisant les projets structurants nécessaires à l'attractivité de notre territoire, ainsi que par la volonté de préparer l'avenir et de construire ensemble, dès à présent et avec ambition, l'Alsace de demain.

I. L'illustration du modèle de gestion alsacien

1. Pas d'augmentation du taux des impôts en 2019

Malgré le gel des dotations d'Etat et la contractualisation de critères financiers limitant nos marges de manœuvre, le Département décide de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en 2019.

Le taux de TFPB dans le Haut-Rhin sera ainsi maintenu à 13,17 %, ce qui le plaçait déjà en 2017 et 2018 parmi les 10 départements ayant le taux le plus bas de France métropolitaine, et en 1^{ère} position des Départements de la Région Grand Est.

Le produit de TFPB attendu pour 2019 s'établirait ainsi à 132 M€, contre un montant 2018 de 127,58 M€, soit une augmentation de 4,42 M€ liée à la seule évolution des bases : + 2,4 % au titre de leur revalorisation financière calculée selon les nouvelles modalités prévues en loi de finances pour 2017, et + 1,1 % au titre de leur progression physique.

S'agissant des autres recettes fiscales, la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances (TSCA) est attendue à hauteur de 104,06 M€, soit une progression de 1 % établie sur la base de la moyenne des encaissements 2015-2017.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) devrait connaître une trajectoire analogue (+ 1%), estimée en fonction, là encore, du niveau des encaissements intervenus entre 2015 et 2017, soit un montant prévisionnel de 42,36 M€.

S'agissant de la taxe d'aménagement, dont le produit est obligatoirement affecté à la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et au financement des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), elle devrait s'élever à 5 M€, soit un montant stable et identique à l'inscription budgétaire 2018.

La Taxe sur l'Electricité est estimée à 7,5 M€, soit un montant équivalent au CA 2017 et à nos projections de réalisation pour 2018.

Enfin, les Droits de Mutations à Titre Onéreux (DMTO) sont prévus à hauteur de 90 M€, contre 73 M€ estimés au BP 2018 M€. Si l'inscription 2019 est inférieure au niveau historique des encaissements attendus cette année, montant qui pourrait dépasser 105 M€, il doit être souligné que cette recette s'est élevée à 77,5 M€ en 2018, qu'elle est ainsi particulièrement volatile compte tenu de sa sensibilité à l'évolution du marché bancaire et immobilier et qu'elle appelle, par voie de conséquence, de la prudence dans la détermination de sa prévision budgétaire.

S'agissant des dotations d'Etat, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) devrait se stabiliser à 75,90 M€ en 2019, soit un montant identique à la notification 2018.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), qui fait partie des variables d'ajustement depuis la loi de finances pour 2017, devrait connaître une légère diminution, soit un montant de 25,68 M€, contre 25,74 M€ notifiés au titre de l'exercice 2018, soit une baisse de - 0,23 % identique à celle appliquée par l'Etat en 2018.

Les allocations compensatrices, également comptabilisées au sein de ces variables d'ajustement, sont attendues à hauteur de 3,5 M€, contre une notification 2018 de 3,51 M€, soit, là également, une baisse de - 0,28 % analogue à celle constatée l'exercice précédent.

Par ailleurs, le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) demeure gelé à un montant de 21,70 M€, tout comme la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour 4,15 M€. Enfin, la dotation de compensation en provenance de la Région dans le cadre du transfert de la compétence Transport se stabiliserait à hauteur de 15,085 M€.

2. Une optimisation des charges courantes

Le Département entend poursuivre ses efforts de maîtrise des charges courantes engagés depuis quelques années afin de dégager le niveau d'autofinancement nécessaire à la réalisation des projets stratégiques pour le territoire. Cette bonne gestion est également de nature à permettre au Département de respecter les plafonds de dépenses fixés par l'Etat dans le cadre de la contractualisation financière.

Ainsi, toutes les lignes budgétaires ont été réinterrogées, dans le détail, afin d'envisager toutes les pistes permettant d'améliorer l'efficacité de nos dispositifs.

Dans ce cadre, le Département a procédé à la renégociation de ses marchés de maintenance relatifs aux installations des bâtiments, ce qui a permis de réduire les crédits correspondants de 40 000 € par rapport à 2018.

D'autres économies sont également attendues, en particulier concernant les dépenses de logistique qui se réduiront de - 8 500 € en 2019 compte tenu de la fin du plan de réorganisation géographique des services. Les dépenses consacrées au contrôle de gestion baisseront également de - 198 280 €, en lien avec l'ajustement de la programmation des études à réaliser. La relance des marchés relatifs aux assurances et à la flotte automobile, actuellement en voie de finalisation, devrait également permettre de générer des économies en 2019.

Dans le même sens, les deux départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont initié une procédure de marché public commune concernant la maintenance informatique de tous les

collèges d'Alsace, ce qui a permis de réduire le coût estimé de cette prestation de 90 000 € en 2019 pour notre seule collectivité (soit 420 000 € au lieu des 510 000 € initialement estimés).

Des mesures ont également été prises afin de limiter le nombre de copieurs et de les mutualiser au sein de la collectivité (projet Prim'Vert Politique Responsable de l'Impression). Cette rationalisation des moyens d'impression représente une économie de 15 000 € par an sur le coût des consommables, ainsi qu'un gain de 54 000 € annuels lié à la maintenance de ces équipements.

Le Département poursuivra, dans le même temps, ses efforts en matière de dématérialisation des factures et finalisera la dématérialisation des bons de commande et des recettes, ce qui aura pour effet de fluidifier encore davantage la chaîne de paiement. Au final, ces évolutions permettront de réduire encore les délais de paiement de nos fournisseurs et de diminuer de 32 000 € l'enveloppe consacrée aux frais d'affranchissement.

Enfin, le chantier de la numérisation des 49 000 dossiers des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, engagé en 2018, se poursuivra en 2019 de manière à rendre possible le dépôt en ligne des demandes de prestation, dans l'objectif de faciliter et de simplifier les démarches du public.

Ces chantiers permettront d'améliorer le service rendu à l'utilisateur, tout en générant des économies pour la collectivité.

3. Une maîtrise des dépenses de personnel

En 2019, le budget des ressources humaines (y compris ATC) devrait connaître une augmentation maîtrisée de + 1,7 % pour atteindre un montant de 99,47 M€.

Cette maîtrise demeure délicate dans sa gestion car les efforts pour réorganiser les services et adapter leur périmètre d'intervention en vue de contenir les effectifs sont atténués par des mesures exogènes pesant sur la masse salariale.

Ainsi, en 2019, cette dernière sera une nouvelle fois fortement impactée par les mesures de reclassement prévues par le Protocole pour l'amélioration des Parcours, Carrières et Rémunérations (PPCR) chiffrées à hauteur de 0,89 M€.

Parmi ces facteurs exogènes figurent aussi le Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise ainsi que de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), que le Département est tenu de mettre en œuvre et qui, pour donner du sens à cette réforme, sera ciblé, d'une part sur le personnel d'encadrement, d'autre part sur les postes posant des difficultés de recrutement. Il est également projeté d'augmenter progressivement le régime indemnitaire des personnels transférés, en revalorisant notamment celui relatif aux Agents Techniques des Collèges (ATC). Dans cette perspective, un crédit de 0,71 M€ a été inscrit au budget, correspondant à une mise en œuvre de ces mesures à compter du 1^{er} juillet 2019.

En outre, la politique des Ressources Humaines sera également orientée vers la jeunesse dans l'objectif de lui permettre d'enrichir son parcours professionnel à travers la promotion du service civique, initié depuis 2018, l'accueil d'étudiants pendant les mois d'été et le développement de l'apprentissage, avec la budgétisation de quatre apprentis supplémentaires.

Globalement, la progression des ressources humaines, déduction faite des recettes correspondantes (soit une évolution « nette » de + 0,95 M€), serait négative en 2019 si le budget n'avait pas à supporter un montant de 1,2 M€ lié au Glissement Vieillesse Technique (dont 0,9 M€ au titre du PPCR) et ce, malgré l'enveloppe inscrite pour la réforme du régime indemnitaire.

4. Une nette amélioration de l'autofinancement

Dans un contexte d'augmentation des recettes de fonctionnement (+ 28,74 M€) et de diminution des dépenses de la même section, (- 0,71 M€), l'épargne brute, qui correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de la section de fonctionnement, enregistre une augmentation de + 29,45 M€ pour atteindre un montant de 86,73 M€ en 2019, contre 57,28 M€ en 2018.

Ce montant permet de couvrir le remboursement en capital de la dette, estimé à 41,34 M€ en 2019, et ainsi de générer une épargne nette de 45,39 M€, laquelle contribuera au financement des investissements opérationnels.

Le ratio financier du taux d'épargne brute, correspondant à la part des recettes de fonctionnement mobilisée pour financer les dépenses d'investissement (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) s'améliorerait ainsi en évoluant de 9,06 % au BP 2018 à 13,12 % au BP 2019, illustrant la bonne santé financière du Département.

L'objectif de la collectivité consistera à stabiliser le montant de ce niveau d'épargne sous l'effet d'une maîtrise des charges courante, et ainsi de générer l'autofinancement qui, conjugué à un recours maîtrisé, mais volontaire, à l'emprunt, permettra de financer les projets d'investissement nécessaires à la valorisation de notre territoire.

5. Une baisse de l'endettement de plus de 147 M€ en quatre ans

Les opérations volontaristes de renégociation et de remboursement anticipé de prêts conduites par le Département courant 2015-2016, conjuguées à un recours maîtrisé à l'emprunt, ont permis de réaliser non seulement des économies d'intérêts (estimées à 2,2 M€ sur la durée des prêts), mais également de baisser notre encours de - 147,9 M€, passant de 494,7 M€ en décembre 2014 à 346,8 M€ en décembre 2018 (- 29,9 %).

La tendance au désendettement s'est fortement accentuée en 2018 en l'absence de nouvelles souscriptions, le remboursement de la dette en capital (43,5 M€) ayant réduit d'autant notre encours de dette qui s'établissait à 390,3 M€ il y a un an.

Les marges ainsi dégagées nous permettent aujourd'hui d'aborder avec confiance le financement des investissements programmés et d'inscrire sereinement une prévision d'emprunt 2019 de 44 M€.

En outre, grâce à une gestion financière rigoureuse et une structure équilibrée de notre dette, le taux moyen de la dette a également diminué de 2,51% en fin 2014 à 2,06 % actuellement.

S'agissant des intérêts prévus en 2019, ils sont évalués à 7,71 M€, en baisse de 2,09 M€ en lien avec la diminution de l'encours. Il est également précisé que cette prévision budgétaire intègre l'impact financier d'une éventuelle remontée des taux courts à hauteur de 0,5 %.

Dettes par type de risque

Type	Encours	% d'exposition
Fixe	165 683 382 €	47,78%
Variable couvert	11 666 667 €	3,36%
Variable	123 477 859 €	35,61%
Livret A	16 830 470 €	4,85%
Annulable	6 555 206 €	1,89%
Barrière	19 439 623 €	5,61%
Écart d'inflation	3 128 338 €	0,90%
Ensemble des risques	346 781 545 €	100,00%

Etat généré au 31/12/2018

Concernant les autres dépenses financières d'investissement, l'enveloppe budgétaire 2019 est fixée à 87,1 M€, contre 85,4 M€ en 2018, soit une hausse de + 1,7 M€ (+ 1,99 %). Ce montant intègre une inscription de 20 M€, équilibrée par une recette de même montant, dans l'objectif de procéder éventuellement à des remboursements par anticipation d'emprunts en fonction des opportunités de marché. Pour le reste, la prévision tient compte du remboursement en capital de la dette estimé à 41,34 M€ (contre un volume de 43,64 M€ au BP 2018, soit une diminution de -2,3 M€ liée principalement à l'extinction d'anciens emprunts), ainsi qu'à l'intégration d'un montant de 23,662 M€, également équilibrée en recette, correspondant à l'option revolving (ou ligne de trésorerie) affectée encore à certains de nos contrats de prêt, et dont le montant s'amortit chaque année.

6. Une forte augmentation des dépenses d'investissement opérationnel

Suite au travail d'optimisation des charges et de maîtrise des dépenses de personnel, le Département consacrera en 2019 un montant de 112,66 M€ en faveur des investissements opérationnels sur le territoire.

Ce volume est en progression de + 47,48 % au regard du budget primitif 2018 (76,39 M€), témoignant de la volonté du Département de concrétiser ses engagements, de renforcer ses partenariats et d'investir en faveur de l'attractivité du territoire.

En 2019, ce montant d'investissement de 112,66 M€ sera affecté en priorité à la Jeunesse avec l'accélération du plan de réussite éducative pour tous qui se traduira par une augmentation de 92,7 % par rapport aux crédits 2018, soit une enveloppe budgétaire qui atteindra 18,51 M€ et qui permettra d'améliorer les conditions d'accueil et d'apprentissage des élèves.

La politique en faveur des routes sera également renforcée avec un budget total en progression de + 13,5 M€ (+ 36 %), soit un montant global de 50,978 M€, contre 37,48 M€ au BP 2018. Le Département garantira par ces investissements la sécurité et le confort des usagers, notamment en privilégiant les travaux de renouvellement des couches de roulement et l'acquisition de nouveaux engins affectés à l'entretien du réseau. Les crédits alloués aux routes permettront également de développer les itinéraires cyclables et d'engager de nouvelles opérations, à l'instar de la déviation de Ballersdorf, la mise en place d'écrans acoustiques à Houssen ou encore divers aménagements d'aires de covoiturage le long des RD.

Le Département entend également se mobiliser en faveur de l'attractivité du territoire en intervenant activement sur toute opération d'aménagement qui permettrait de promouvoir l'activité économique et créer des emplois. Le Département interviendra ainsi sur le secteur des Trois Frontières pour assurer la maîtrise d'ouvrage d'une opération routière évaluée à plus de 53 M€ qui desservira le Technoport et permettra de développer les activités commerciales du site.

Par ailleurs le Département souhaite amplifier son rôle d'acteur de proximité, à l'écoute des territoires, en développant une nouvelle politique ambitieuse en faveur des projets d'investissement locaux pour un montant de 12 M€ sur 3 ans.

Cette proximité se traduira aussi par un nouveau plan de préservation du patrimoine alsacien qui se traduira par une enveloppe de 9 M€ sur 10 ans, ciblée sur les châteaux forts, les sites remarquables, le patrimoine des territoires et la sauvegarde des maisons anciennes à colombage.

La proximité devant également répondre au besoin de solidarité, le Département investira un montant de 2,19 M€ en 2019 en faveur de l'amélioration des conditions d'hébergement des personnes âgées, en renforçant son programme de réhabilitation des EHPAD et en créant un nouveau dispositif d'aide à l'aménagement et à l'adaptation de leur logement.

Enfin, le Département poursuivra ses efforts pour réussir l'après Fessenheim et la transition énergétique du territoire en mobilisant une enveloppe de 51 M€ dédiée notamment à l'étude de solutions alternatives, telles que la création de centrales solaires photovoltaïques, de centrales hydrauliques, géothermiques, ou encore de parcs d'éoliennes.

II. Un budget d'ambition pour notre territoire

En 2019, le Département se mobilisera aux côtés des Haut-Rhinois, en développant des actions de proximité, notamment en faveur des plus fragiles, et investira significativement pour améliorer l'attractivité de notre territoire.

1. La Solidarité : un accompagnement renforcé

Le Département consacrera plus de 385,954 M€ en faveur des solidarités en 2019.

Collectivité chef de file des solidarités, le Département restera engagé pour préserver un tissu social fragilisé par l'exclusion et la pauvreté qui gangrènent notre société et affectent en particulier la famille et l'enfance, les aînés, les personnes en situation de handicap, ainsi que les personnes en grande précarité.

Concernant la politique en faveur de la famille, la santé et la protection de l'enfance, le budget 2019 représentera un montant de 90,54 M€, en hausse de +1,96 M€ par rapport au BP 2018 (88,58 M€). L'année 2019 constituera la deuxième année de mise en œuvre d'une politique de protection de l'enfance ambitieuse visant à renforcer l'accompagnement des familles pour éviter les situations de placement, adapter l'offre de service en matière d'accueil et de prise en charge, ainsi qu'à disposer d'un système de pilotage permettant d'évaluer l'efficacité des dispositifs mis en œuvre.

En outre, le budget consacré à la protection de l'enfance sera encore fortement impacté en 2019 par la hausse des dépenses allouées aux Mineurs Non Accompagnés (MNA), dont la charge devrait s'accroître de 2,6 M€ pour atteindre 7,9 M€ en 2019 (+ 48 %). Ainsi 436 mineurs devraient être pris en charge au 31/12/2019, contre 341 au 31/12/2018. Le Département continuera en 2019 de rechercher des solutions alternatives afin de permettre des prises en charges adaptées à un coût maîtrisé.

S'agissant de l'insertion, le Département y consacrera un budget de 108,42 M€, en diminution de -0,87 M€ par rapport au BP 2018, en lien principalement avec une baisse des crédits inscrits au titre du rSa (-1,2 M€). L'évolution favorable de ces allocations résulte notamment de l'action volontariste du Département en matière d'insertion qui a développé une politique du « juste droit » fondée sur des valeurs de solidarité et de responsabilité.

Par ailleurs, le Département a déployé un nouveau dispositif bénévolat et rSa, mettant l'accent sur les groupes d'échange interactifs et les « bénévolat dating » qui permettent de

rompre les situations d'isolement et de mettre en relation les allocataires avec nos différents partenaires.

Ces différentes actions volontaristes permettent d'expliquer la baisse du nombre de foyers allocataires qui est passé de 20 200 foyers en décembre 2015 à 16 824 foyers en avril 2018 (-16,7 %), après une augmentation de +6,2 % par an en moyenne sur la période 2011-2015. Toutefois, une nouvelle augmentation du nombre de foyers allocataires du rSa peut être anticipée pour 2019, conformément à la tendance observée depuis le mois de juillet 2018, en lien avec le développement d'une téléprocédure nationale permettant de constituer une demande d'allocation en ligne, ainsi qu'avec la diminution drastique des contrats aidés.

Concernant la politique de l'autonomie à destination des aînés et des personnes en situation de handicap, le nouveau schéma de l'autonomie 2018-2023 vise à prévenir activement la perte d'autonomie, à renforcer le soutien aux proches aidants, à améliorer la vie à domicile ainsi qu'à accompagner l'évolution des établissements.

Le budget 2019 prévoit d'allouer 178,34 M€ à cette politique, en baisse de - 2,15 M€ par rapport à 2018, principalement en lien avec une baisse importante du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées (67 personnes de moins dans le dispositif).

En revanche, les dépenses d'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) des personnes âgées devraient progresser de +0,27 %M€ (+0,50 %) du fait d'une revalorisation volontariste de 0,08 € (+1,1 %) de la valeur unitaire du point GIR départemental de référence pour l'APA en établissement. De même, le Département procédera à la diminution du reste à charge des personnes faisant appel à un service d'aide à domicile dans le cadre de l'APA, à hauteur de - 0,42 € par heure.

Dans le même temps, les dépenses afférentes à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et au transport scolaire des élèves en situation de handicap resteraient stables avec, respectivement, un budget de 20,5 M€ et de 2,9 M€ en 2019.

En matière d'investissement, le Département entend relancer sa politique d'aide à la réhabilitation des EHPAD, à hauteur de 11 000 € maximum par place, en y consacrant 16,0 M€ dans les 6 prochaines années. En 2019, le Conseil départemental financera notamment les opérations de rénovation/restructuration du Foyer du Parc de Munster, de l'EHPAD du Canton Vert à Orbey, de l'EHPAD du Brand à Turckheim, de l'EHPAD de Soultzmatt, de l'EHPAD de Dannemarie et de l'EHPAD Les Cigognes à Cernay, pour un montant total de 1,58 M€.

Par ailleurs, afin d'améliorer le confort de vie des personnes âgées à domicile et permettre l'adaptation des espaces de vie, le Département allouera un budget de 0,6 M€ en 2019 au titre du nouveau fonds de soutien pour l'aménagement des logements.

Enfin, en ce qui concerne la politique de l'habitat du Département, les dépenses prévisionnelles pour 2019 s'élèveront à 4,15 M€ en investissement et à 0,578 M€ en fonctionnement. Dans le cadre de la préparation de l'après-Fessenheim, le Département s'est notamment engagé à accélérer la dynamique de rénovation énergétique des logements sociaux afin de permettre aux ménages les plus modestes de réaliser des économies d'énergie et de pouvoir bénéficier d'un habitat digne. Le Département contribuera ainsi à la rénovation de 300 logements privés en 2019, en lien avec le travail réalisé par les EPCI.

	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
Solidarité, Famille et Insertion	199 283 897	9 180
Solidarité et Autonomie	179 743 986	2 184 268
Habitat	578 500	4 154 500
TOTAL	379 606 383	6 347 948
TOTAL GENERAL	385 954 331	

2. La montée en puissance du Plan de Réussite Educative pour Tous (P.R.E.T.)

Le Département investira plus de 54,047 M€ en 2019 pour améliorer le cadre de vie des collégiens, en progression de + 9,3 M€ (+ 20,7 %) par rapport au BP 2018.

L'année 2019 sera marquée par la montée en puissance de la politique PRET qui se traduira notamment par l'accélération du programme de modernisation immobilière dans les collèges. Ainsi le Département investira plus de 16,2 M€ dans les opérations de réhabilitation, contre 8,8 M€ au BP 2018, soit une augmentation de 84 %.

Dans le même temps, le Département accélérera la mise à niveau du parc informatique des collèges, en particulier concernant les serveurs, les ordinateurs et les équipements multimédia, avec une mise en œuvre sur 3 ans au lieu de 5. En particulier, le Département prévoit de remplacer 2000 ordinateurs, 800 écrans et 400 vidéoprojecteurs, renforçant ainsi le développement du numérique dans les collèges. En 2019, le Département consacrera à cette politique un montant de 1,9 M€, contre 1,6 M€ en 2018.

Par ailleurs, un budget de fonctionnement de 815 000 € sera alloué aux collèges, dont 395 000 € pour l'installation de liaisons Internet Fibre Optique dans les collèges et 420 000 € pour des prestations de maintenance, le Département prenant en charge la gestion du parc informatique de la totalité des collèges à compter du 1^{er} janvier 2019.

Ces efforts s'accompagneront d'une réflexion sur l'évolution des prestations de maintenance et de restauration, qui mobilisera particulièrement les agents techniques des collèges (ATC), dont le coût annuel représente un montant de 16,5 M€.

Par ailleurs, l'externalisation de certaines prestations dans les collèges sera poursuivie en 2019 pour un montant de 1,75 M€. Une priorisation a été effectuée sur les missions représentant les sujétions les plus pénibles et les plus risquées pour les agents.

Enfin, le Département mettra l'accent en 2019 sur la mise en œuvre d'une « Stratégie Allemagne » destinée à développer la maîtrise de la langue régionale et à renforcer les liens des Haut-Rhinois avec leurs voisins allemands, notamment en matière de bilinguisme. Il s'agit notamment d'augmenter le vivier de professeurs germanophones dans les écoles primaires, de stabiliser les cursus bilingues existants, limitant ainsi les déperditions d'élèves en cours de parcours, et d'améliorer l'employabilité de nos jeunes. Le Département consacrera ainsi 1,7 M€ à cette politique en 2019, assumant pleinement son rôle de chef de file en matière d'apprentissage de la langue régionale dans un ensemble rhénan propice au développement et à l'installation d'entreprises.

	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
Agents techniques des collèges	16 500 000	
Externalisation des prestations	1 750 000	
Informatisation des collèges (<i>fonction 221 DSI</i>)	815 000	1 897 000
Bilinguisme	1 732 000	10 000
Education, jeunesse	14 584 640	322 000
Collèges	160 000	16 276 800
TOTAL	35 541 640	18 505 800
TOTAL GENERAL	54 047 440	

3. Un territoire attractif au sein d'une Alsace dynamique

Le Département consacrera 8,026 M€ en 2019 au titre de la culture et du patrimoine.

En 2019, la collectivité mobilisera une enveloppe globale de 2,71 M€ en faveur du patrimoine culturel, qui intégrera le nouveau Plan Patrimoine 68 destiné à amplifier son action en matière de restauration des châteaux forts, des sites remarquables, du patrimoine de territoire et des maisons alsaciennes anciennes. Un budget de 9 M€ sur 10 ans sera ainsi mobilisé dans l'objectif de développer l'attractivité culturelle, touristique et économique des territoires.

Dans le même temps, le Département confirmera son soutien à ses différents partenaires et opérateurs : l'Ecomusée, le château du Hohlandsbourg, le Parc de Wesserling, le Musée Unterlinden, ainsi que Archéologie Alsace.

En outre, la dynamique impulsée en 2018 en direction de la jeunesse sera confortée du fait de la reconduction de l'appel à projets « pratiques artistiques en collèges », dont le budget sera augmenté de 10 000 € pour être porté à 60 000 € en 2019. L'objectif de ce dispositif consiste à permettre aux collégiens de découvrir une pratique artistique, une œuvre et un lieu de diffusion.

De plus, le Département réaffirmera en 2019 son soutien au développement des enseignements artistiques avec un budget de 1,491 M€, dont 0,844 M€ pour les structures d'enseignement – les conservatoires, ainsi que les écoles de musique, de théâtre ou de danse – et 0,635 M€ pour les acteurs du schéma des enseignements artistiques. Par ailleurs, un nouvel appel à projet « Pratiques collectives » sera lancé en 2019 représentant un montant de 15 000 €. Cet effort témoigne de l'engagement de notre collectivité aux côtés des acteurs œuvrant en faveur des pratiques amateurs des jeunes Haut-Rhinois.

S'agissant des crédits alloués au soutien des opérateurs culturels, ils représenteront un montant de 1,914 M€ en 2019, permettant de soutenir des lieux de diffusion à caractère territorial ou départemental, couvrant tous les champs artistiques. De plus, le soutien accordé au titre des « Expressions Artistiques » s'élèvera à 0,253 M€ en 2019 afin d'accompagner les projets culturels associatifs ou de collectivités, ciblés principalement sur la diffusion musicale, les festivals et la création.

Enfin, l'année 2019 verra l'aboutissement du travail de réflexion engagé en 2018 pour la mise en œuvre d'un nouveau schéma de lecture publique qui posera les grandes orientations du Département dans l'objectif de développer la lecture et faciliter l'accès aux outils culturels pour les années à venir. Un nouveau plan d'action concerté avec les partenaires du livre devrait être engagé en 2019, de sorte que l'offre de lecture puisse être répartie de manière équilibrée sur les territoires. La collaboration des différentes bibliothèques du Haut-Rhin sera revue dans un souci d'amélioration du service rendu au public. Cette nouvelle approche partenariale de l'action culturelle se concrétisera

notamment à travers les manifestations « Le 68 fait des bulles », organisée autour de la bande dessinée, « Bibliothèques à la Une » pour une société plus solidaire et « Vos Oreilles Ont La Parole » qui se décline autour du conte. Dans cette perspective, l'effort consacré au livre et à la lecture sera portée à 0,713 M€ en 2019.

Le Département consacrera 2,519 M€ en 2019 pour la promotion des actions sportives.

Le Département soutient le développement de la pratique sportive sur tout le territoire, en accompagnant les associations sportives locales et en soutenant les projets d'investissements en faveur des gymnases, de manière à tenir compte des besoins de la population. Ainsi la collectivité contribue à la promotion du sport, facteur de bien-être, de santé, de lien social, mais aussi de dynamisme et d'attractivité des territoires.

Cette intervention prend tout son sens dans le cadre de la nouvelle stratégie PRET qui se traduira en l'espèce par un montant de 0,620 M€ consacré au financement de nouvelles opérations de construction ou d'extension de quatre gymnases mis à disposition des collèges pour la pratique de l'éducation physique et sportive. Par ailleurs, afin de promouvoir les sports collectifs, le Département reconduira son soutien aux clubs phares du département dans le cadre de l'organisation de 22 mercredis sportifs, dont 5 pourraient se dérouler en collège.

Le Département mobilisera 22,177 M€ pour l'aménagement du territoire en 2019.

Au regard du contexte économique et sociétal actuel, l'attractivité des territoires, le tourisme, l'urbanisme et l'aménagement demeurent des enjeux majeurs de développement, faisant du Département un acteur de proximité incontournable.

Concernant les actions territorialisées dotées d'un budget de 15,93 M€ au BP 2019, l'année 2019 sera marquée par le lancement d'une nouvelle politique de solidarité au service des territoires. Une enveloppe d'un montant total de 12 M€ permettra ainsi de financer les nouveaux Contrats de Développement Territoires 68 sur la période 2019 - 2021 dans le cadre simplifié de 4 nouveaux Territoires de Vie. Ainsi 2 M€ seront alloués en 2019 à destination des communes, EPCI et associations à but non lucratif pour développer leurs projets d'investissement. Par ailleurs, un montant de 12,1 M€ sera encore alloué au titre des CTV dans le BP 2019. Enfin le Département reconduira l'effort financier consenti l'an passé concernant le Fonds de Solidarité Territoriale en maintenant une enveloppe de 1,7 M€ dans l'objectif de soutenir les projets de ses partenaires locaux.

Concernant l'urbanisme, qui représentera un budget de 1,86 M€ en 2019, la nouvelle Agence Technique Départementale (ATD) qui a remplacé l'ADAUHR à compter du 1^{er} janvier 2017 poursuivra ses missions de conseil et d'expertise au profit de ses membres et des EPCI locaux.

S'agissant des grands équipements, le Département confortera son engagement dans le déploiement du réseau Très Haut Débit Alsace (THD), aux côtés du Département du Bas-Rhin et de la Région Grand-Est, avec l'objectif de déployer 13 000 km de fibre optique et d'atteindre 380 000 foyers localisés dans 696 communes alsaciennes. Ce projet doit permettre de lutter contre la fracture numérique et territoriale et d'améliorer l'égalité d'accès aux services. En 2019, le Département participera au financement de ce projet d'avenir à hauteur de 0,43 M€.

De même, le Département prévoit en 2019 de renforcer son soutien aux projets d'aménagement en payant par anticipation le solde de son engagement dans le cadre du prolongement de la ligne du tramway de Bâle jusqu'à la gare de Saint-Louis, pour un montant de 3,1 M€.

Le Département consacrera 4,54 M€ en faveur de l'attractivité et du tourisme.

Le budget 2019 marquera la poursuite de la coopération des deux Départements alsaciens, notamment à travers la Stratégie interdépartementale d'Innovation et de Développement Touristique pour l'Alsace 2017-2021 (SIDT). Destinée aux professionnels du tourisme et aux acteurs locaux, cette stratégie vise à favoriser le développement du tourisme à l'échelle alsacienne dans un objectif de croissance et d'emploi. L'agence Alsace Destination Tourisme (ADT) sera chargée de décliner cette politique, notamment en suscitant les initiatives en faveur de la promotion du tourisme.

Un budget total de 2,4 M€ sera alloué à la politique du développement touristique dans le BP 2019, soit un niveau identique à 2018.

Le Département soutiendra la coopération transfrontalière à hauteur de 0,3 M€ en 2019.

Depuis de nombreuses années, le Département du Haut-Rhin s'affirme en position de leader en matière de coopération transfrontalière, en renouvelant notamment ses engagements dans les nombreuses instances de coopération transfrontalière (Conseil Rhénan, Infobest et Conférence du Rhin Supérieur) et en participant au programme Interreg.

En 2019, le Département du Haut-Rhin réaffirmera ses ambitions à travers le lancement de la « Stratégie Allemagne », qui doit permettre d'irriguer tous les champs de la collectivité, qu'il s'agisse du bilinguisme, de la culture, de la santé ou encore de l'économie.

L'objectif est de renforcer le caractère transfrontalier de notre territoire, de développer un espace rhénan ouvert, prospère et innovant avec les régions limitrophes, dans lequel notre Jeunesse pourra s'épanouir et construire l'avenir.

	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
Culture et Patrimoine		
Culture et Patrimoine	5 558 250	1 630 250
Médiathèque	183 610	529 000
Archives	80 000	45 000
s/total	5 821 860	2 204 250
s/total général	8 026 110	
Sport		
Actions sportives	1 794 000	724 910
s/total	1 794 000	724 910
s/total général	2 518 910	
Aménagement du territoire		
Actions territorialisées	107 980	15 816 683
Urbanisme et aménagement	1 554 000	308 000
Grands équipements	61 000	4 329 601
s/total	1 722 980	20 454 284
s/total général	22 177 264	
Attractivité, Tourisme		
Attractivité du territoire	1 159 569	969 389
Développement touristique	2 174 108	241 316
s/total	3 333 677	1 210 705
s/total général	4 544 382	
Coopération transfrontalière		
Actions transfrontalières Européennes et Internationales	300 073	
s/total	300 073	
s/total général	300 073	
TOTAL	12 972 590	24 594 148
TOTAL GENERAL	37 566 738	

4. Des routes entretenues et rénovées

Le Département prévoit de consacrer une enveloppe de 50,978 M€ au BP 2019 en faveur des routes, soit une hausse de +13,5 M€ par rapport au BP 2018 (+36,0 %).

Le Département s'attachera en 2019 à maintenir un bon niveau d'entretien et de sécurité du réseau routier afin de garantir durablement aux usagers des conditions de circulation sûres et fluides. Dans cette perspective, les dépenses relatives à la maintenance du réseau routier seront revalorisées de + 10,5 M€ (+ 58 %) pour être portées à 28,4 M€. Par ailleurs, les dépenses afférentes aux travaux neufs représenteront 12,7 M€ en 2019, en hausse de +3,7 M€ par rapport au BP 2018 (+40,9 %)

De plus, le Département poursuivra les objectifs suivants en 2019 :

- moderniser les outils de communication, avec le remplacement des radios analogiques devenues obsolètes par des appareils numériques à la norme Tetra, permettant d'envisager des applications variées en matière d'information en temps réel des usagers,
- renouveler la flotte de matériels et d'engins dédiée à l'entretien et l'exploitation du réseau pour un budget exceptionnel de 4,5 M€,

- terminer les nombreuses opérations d'investissement engagées, notamment les derniers paiements pour les aménagements routiers nécessaires aux transports exceptionnels depuis Belfort ainsi que pour l'échangeur de l'A35 à Bartenheim,
- engager de nouvelles opérations pour le développement du territoire à travers la réalisation de la déviation de Ballersdorf, l'installation d'écrans acoustiques sur la RD 83 à Houssen et l'aménagement d'aires de covoiturage le long des routes départementales,
- poursuivre les études pour les opérations stratégiques qui constitueront demain un levier pour l'économie, telles que l'aménagement de la RD 105 à Saint-Louis, la création du barreau de Vieux-Thann, ou encore la liaison Altkirch-Mulhouse-Burnhaupt.

Dans le cadre de la préparation de l'Après-Fessenheim, le Département mobilisera une enveloppe de 40 M€ pour revaloriser le territoire en nouvelles infrastructures routières et ferroviaires (ligne Colmar Fribourg).

	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
Routes	7 708 000	43 270 000
TOTAL	7 708 000	43 270 000
TOTAL GENERAL	50 978 000	

5. La sauvegarde de l'environnement et du cadre de vie

Le Département consacrera un montant de 12,18 M€ en faveur de l'environnement et de la montagne en 2019, soit un montant en progression de +4,1 % par rapport au BP 2018.

Le Département demeure un acteur majeur dans le domaine de l'eau où il est présent en ingénierie sur l'ensemble du cycle, que ce soit la préservation de la ressource, l'eau potable et l'assainissement mais aussi la gestion des rivières et des barrages, dorénavant assurée en lien avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Ill « Rivières de Haute-Alsace », opérationnel depuis le 1^{er} juillet 2018.

La collectivité reste également le principal acteur dans le domaine de l'environnement, géré en lien avec les territoires, notamment avec les plans de gestion de l'espace rural et péri-urbain (GERPLAN) et le dispositif des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Dans ce cadre, le Département est amené à soutenir une agriculture raisonnée et respectueuse de la nature et des paysages, et à apporter son appui aux éleveurs haut-rhinois grâce au Laboratoire Vétérinaire Départemental et à l'abattoir de Cernay.

Concernant la politique en faveur de la montagne, elle fait l'objet d'une nouvelle définition pour les années 2018-2021 sur la base d'un nouveau modèle économique s'appuyant sur des activités « 4 saisons » et sur les projets d'avenir favorisant les investissements privés.

	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
Environnement, Agriculture et Cadre de vie	5 210 420	5 614 500
Aménagement de la Montagne	787 820	566 852
TOTAL	5 998 240	6 181 352
TOTAL GENERAL	12 179 592	

6. Des interventions de proximité au service des usagers

Le Département consacrera 111,167 M€ en 2019 pour assurer un service de proximité en faveur des Haut-Rhinois.

Concernant les ressources humaines (hors ATC), qui représenteront un budget de 82,976 M€ en 2019, l'année 2019 sera impactée à hauteur de 0,89 M€ par les mesures de reclassement prévues par le PPCR, ainsi que par la mise en place du nouveau RIFSEEP qui pèsera pour 0,7 M€ sur l'évolution prévisionnelle de la masse salariale. Ce nouveau régime indemnitaire permettra à la collectivité de mieux tenir compte des responsabilités exercées et de lever certaines difficultés de recrutement.

Concernant les bâtiments administratifs, le Département entend poursuivre en 2019 les opérations de regroupement de services, en restructurant notamment les sites de Saint-Louis, de Cernay, de Guebwiller et de Colmar afin d'améliorer les conditions d'accueil du public, pour un montant de 0,96 M€. Par ailleurs, les travaux de mise en conformité de la cuisine de la pouponnière Caroline Binder, dont les locaux appartiennent au Département, seront réalisés pour un montant de 0,95 M€ en 2019. Enfin, la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) représentera un montant de 0,4 M€ en 2019.

S'agissant des systèmes d'information, le Département poursuivra en 2019 les chantiers engagés dans le cadre de la numérisation des dossiers des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. La dématérialisation de la chaîne de l'APA et la création d'un portail internet, destiné à permettre aux bénéficiaires et ayants droit de déposer leurs demandes en ligne, représenteront ainsi une dépense de 232 000 € en 2019. Par ailleurs, les dépenses de maintenance et de dématérialisation du flux entrant de la Direction de l'Autonomie s'élèveront à 66 000 € en 2019.

Enfin, les actions de communication représenteront un budget de 840 000 € en 2019, permettant de valoriser les politiques conduites par la collectivité, notamment à travers le magazine départemental (Haut-Rhin magazine) et des actions de communication dans les différents médias (site internet, médias régionaux).

	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
Informatique (hors collège- fonction 221)	2 892 018	3 594 785
Bâtiments et logistique (hors externalisation)	8 642 060	9 081 855
Affaires juridiques	140 000	
Documentation	132 300	
Direction Générale des Services	80 000	
Mission Contrôle de Gestion	265 520	17 500
Cabinet	2 258 700	
Service de l'Assemblée	246 100	
Communication	775 000	65 000
Ressources Humaines (hors ATC)	82 973 107	3 000
TOTAL	98 404 805	12 762 140
TOTAL GENERAL	111 166 945	

7. Des services de secours mobilisés

Le Département prévoit d'inscrire un montant de plus de 23,75 M€ en faveur du SDIS.

En 2019, en dépit des contraintes financières et du pacte financier signé avec l'Etat qui limite à +1,2 % la progression des dépenses réelles de fonctionnement, le Département augmentera de +0,5 % sa contribution au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), marquant ainsi son soutien en matière de lutte contre l'incendie, du secours à la personne et à la protection des biens, notamment en cas d'inondation.

En 2019, le SDIS bénéficiera d'une subventions d'investissement de 1 M€ qui sera ciblée sur l'acquisition de véhicules et de moyens informatiques.

	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
SDIS	22 750 000	1 000 000
TOTAL	22 750 000	1 000 000
TOTAL GENERAL	23 750 000	

CONCLUSION

Depuis le début de la nouvelle mandature, le Département a fait preuve de courage et de responsabilité en confortant sa présence au plus près des Haut-Rhinois malgré quatre années de baisse successives des dotations d'Etat.

Les choix furent difficiles mais les efforts ont été réalisés, ensemble, dans le dialogue, la concertation et la confiance.

Aujourd'hui, la situation financière est à nouveau assainie et le Département entend se mobiliser en faveur des actions de proximité en renforçant les solidarités, intergénérationnelles et territoriales, et en investissant dans les projets d'aménagement stratégiques qui permettront de favoriser l'emploi et l'attractivité du Haut-Rhin.

Cette capacité à agir, à développer les partenariats et à construire ensemble des projets porteurs d'innovation et de développement, contribue à préparer l'avenir de notre territoire, à préparer l'avenir de l'Alsace.

Ainsi, le Département réaffirme quatre engagements forts pour 2019 :

1. Pas d'augmentation du taux des impôts
2. Renforcer la proximité et les solidarités comme premières priorités
3. Accroître le soutien à l'investissement local
4. Maîtriser l'endettement.

Ces engagements forts se traduisent concrètement par un budget d'un montant de 774,325 M€, ventilé comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	Projet BP 2019
011	Charges à caractère général	31 278 006,90
012	Charges de personnel	106 896 251,00
014	Atténuation de produits	1 222 935,00
015	Revenu d'insertion minimum	20 000,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	56 603 919,00
017	Revenu de solidarité active	92 230 000,00
	Actions liées au RSA et FDS	12 716 586,00
65	Autres charges de gestion courante	263 258 277,60
6586	Frais de fonctionnement groupes élus	353 707,00
66	Charges financières	7 710 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 948 530,00
68	Dotations aux provisions	323 000,00

TOTAL (réel)	574 561 212,50
---------------------	-----------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	Projet BP 2019
16	Remboursement capital de l'emprunt	41 341 361,00
	Opérations CLTR	23 662 317,00
	Refinancement de la dette	20 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles	4 811 085,00
204	Subventions d'équipement versées	37 390 245,50
21	Immobilisations corporelles	51 618 004,00
23	Immobilisations en cours	17 334 800,00
26	Participation et créances rattachées à des participations	30 495,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00
45	Opérations pour le compte de tiers	3 572 000,00

TOTAL (réel)	199 763 307,50
---------------------	-----------------------

TOTAL GENERAL	774 324 520,00
----------------------	-----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	Projet BP 2019
013	Atténuation des charges	3 068 735,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	24 310 506,00
017	Revenu de solidarité active	50 879 036,00
70	Produits services, ventes diverses	4 393 800,00
73	Impôts et taxes	213 206 558,00
731	Impositions directes	216 763 392,00
74	Dotations, subventions et participations	121 358 346,00
75	Autres produits de gestions courante	23 341 000,00
76	Produits financiers	1 742,00
77	Produits exceptionnels	1 603 550,00
78	Reprises sur provisions	2 361 930,00

TOTAL (réel)	661 288 595,00
---------------------	-----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	Projet BP 2019
10	Dotations, fonds et réserves	6 000 000,00
16	Emprunt	44 000 000,00
	Opérations CLTR	23 662 317,00
	Refinancement de la dette	20 000 000,00
13	Subventions d'investissement	10 905 165,00
20	Immobilisations incorporelles	88 100,00
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00
23	Immobilisations en cours	1 800 000,00
26	Participation et créances rattachées à des participations	160 000,00
27	Autres immobilisations financières	702 343,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 708 000,00
45	Opérations pour le compte de tiers	1 000 000,00

TOTAL (réel)	113 035 925,00
---------------------	-----------------------

TOTAL GENERAL	774 324 520,00
----------------------	-----------------------

Au total, le budget prévisionnel global s'élève à 778 583 529,09 € pour l'exercice 2019, soit :

Budget Principal : 774 324 520 €

Cité de l'Enfance : 4 259 009,09 €

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'arrêter le volume du budget primitif 2019 du budget principal du Département du Haut-Rhin à 774 324 520 €, et de confirmer le vote par chapitre,
- D'arrêter le volume du budget primitif 2019 du budget annexe de la Cité de l'Enfance à 4 259 009,09 €,
- De maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 13,17%,
- De prendre acte des taux en vigueur pour les droits d'enregistrement annexés au rapport (annexe 1),
- De reconduire les exonérations concernant la taxe d'aménagement annexés au rapport (annexe 2),
- De fixer le taux de répartition de la part départementale de la taxe d'aménagement, sur la base du produit perçu de cette taxe en 2018 à ce jour, à 0,035% en faveur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE, soit une estimation budgétaire de 100 K€ en 2019) et à 1,865% pour la protection des espaces naturels sensibles,
- D'arrêter le volume des autorisations de programme à ouvrir en 2019 à 100,903 M€ en dépenses d'investissement conformément à l'annexe 3 jointe au présent rapport,
- D'arrêter le volume des autorisations d'engagement à ouvrir en 2019 à 15,891 M€ en dépenses de fonctionnement conformément à l'annexe 3 jointe au présent rapport,
- De reprendre, le cas échéant, la provision relative au contentieux entre le Département du Haut-Rhin et la Maison d'Alsace à Paris, à hauteur du montant pour lequel le Département serait condamné à verser,
- De procéder à la régularisation d'opérations comptables conformément à l'annexe 4 jointe au présent rapport,
- Supprime, à compter du 1^{er} janvier 2019, l'article 6.1.2, 4^{ème} tiret, du règlement financier relatif au cas particulier pour les établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD) et le remplace par le point suivant :
 - ❖ Pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
 - Les subventions d'investissement d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € font l'objet d'un versement unique en fin de réalisation de l'opération, sur la base des justificatifs visés à l'article 6.2.
 - Les subventions d'investissement d'un montant supérieur à 100 000 € seront versées comme suit, à raison d'un versement maximum par an :
 - Un premier versement de 50 % au démarrage des travaux, sur présentation de tout document justifiant le démarrage des travaux (ordre de service, notification de marché, attestation de démarrage des travaux, ...)
 - Un ou plusieurs acomptes dans la limite de 30 % supplémentaires, en fonction de l'avancement de l'opération et sur présentation des justificatifs tels que détaillés à l'article 6.2,
 - Le solde à l'achèvement des travaux et sur présentation des justificatifs tels que détaillés à l'article 6.2.
- Prévoit l'application au 1^{er} janvier 2019 de ces modifications de versements des subventions accordées pour les EHPAD, plus favorables, aux subventions déjà allouées selon les modalités suivantes, à raison d'un versement maximum par an :

- ❖ Pour les dossiers dont les subventions ont déjà été votées et ayant donné lieu à un ou plusieurs versement(s)
 - Versement, le cas échéant, d'un montant complémentaire portant au maximum le total des sommes versées à 50 % de la subvention,
 - Un ou plusieurs acomptes dans la limite de 30 % supplémentaires, en fonction de l'avancement de l'opération et sur présentation des justificatifs tels que détaillés à l'article 6.2
 - Le solde à l'achèvement des travaux et sur présentation des justificatifs tels que détaillés à l'article 6.2.
- ❖ Pour les dossiers dont les subventions ont déjà été votées mais n'ayant donné lieu à aucun versement :
 - Un premier versement de 50 % au démarrage des travaux, sur présentation de tout document justifiant le démarrage des travaux (ordre de service, notification de marché, attestation de démarrage des travaux, ...)
 - Un ou plusieurs acomptes dans la limite de 30 % supplémentaires, en fonction de l'avancement de l'opération et sur présentation des justificatifs tels que détaillés à l'article 6.2,
 - Le solde à l'achèvement des travaux et sur présentation des justificatifs tels que détaillés à l'article 6.2.
- De déroger aux modalités de paiement de la subvention d'investissement, d'un montant de 3,5 M€, allouée par le Département à Saint-Louis Agglomération, dans le cadre de l'extension de la ligne 3 du tramway de Bâle jusqu'à la gare de Saint-Louis, prévues à l'article 5 de la convention signée le 28 décembre 2016 entre le Département du Haut-Rhin et Saint-Louis Agglomération, et d'autoriser le Département à verser le solde de la subvention allouée à Saint-Louis Agglomération soit un montant maximum de 3,1 M€ en une seule fois après réception des justificatifs finaux prévus dans ladite convention,
- De donner délégation à la Commission Permanente pour examiner et suivre l'ensemble des décisions liées au vote du budget primitif 2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT